



Evaluation des propriétés dangereuses des produits



Le transport, le stockage et l'utilisation de substances ou de mélanges tels que les explosifs, les solides, les liquides ou les gaz inflammables, les pyrophoriques, les comburants, les hydrosélectifs, ..., ou encore dangereux pour la santé ou l'environnement génèrent des risques d'accident.

Afin de réduire ces risques, les dangers doivent être évalués et signalés.

C'est pourquoi le transport des produits chimiques, leur mise sur le marché dans l'Union européenne ou encore leur utilisation sur les lieux de travail doivent répondre aux dispositions relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges.

De plus, l'évaluation des propriétés dangereuses permet de renseigner les fiches de données de sécurité des produits.

GHS 01 : bombe explosant 	GHS 02 : flamme 	GHS 03 : flamme sur cercle 
GHS 04 : bouteille à gaz 	GHS 05 : corrosion 	GHS 06 : tête de mort 
GHS 07 : point d'exclamation 	GHS 08 : danger pour la santé 	GHS 09 : environnement 

L'INERIS est en mesure de caractériser :

- les propriétés et les dangers physico-chimiques,
- les données toxicologiques, en lien avec les dangers pour la santé,
- les données éco-toxicologiques, liées aux dangers pour l'environnement.

L'INERIS dispose de moyens expérimentaux, de modélisation, de bases de données bibliographiques ainsi que de l'expertise pour évaluer les dangers des produits, selon les référentiels réglementaires applicables.

Si aucun essai standardisé n'est défini ou lorsque ces essais ne sont pas adaptés au produit ou à l'objet à tester, l'INERIS peut proposer et mettre en œuvre des protocoles expérimentaux non normalisés. Ces adaptations d'essais peuvent conduire à une évaluation fiable et réaliste des dangers spécifiques à une étape particulière du cycle de vie d'un produit ou d'un objet, comme dans le cas d'un emballage vide souillé.



Essai d'inflammation d'une mousse d'aérosol pour le classement des aérosols inflammables.



Appareil manuel Abel de mesure du point d'éclair pour le classement des liquides inflammables.



Essai de vitesse de propagation de la combustion sur un solide pour le classement des solides facilement inflammables.

Dans certains cas, l'évaluation des dangers s'appuie sur l'analyse et la synthèse des données de la littérature.

Référentiels réglementaires :

- Transport des marchandises dangereuses pour les classes 1 à 9, à l'exception des classes 6.2 et 7 : Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU
- Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges : Règlement européen « CLP » n°1272/2008 16 décembre 2008
- Méthodes d'essai de la réglementation européenne préexistante au règlement « CLP » : Règlement (CE) n°440/2008 du 30 mai 2008
- Réglementation applicable aux déchets : Arrêté du 8 juillet 2003
- Evaluation des substances actives biocides : Directive « biocides » n°98/9/CE du 16 février 1998

Contact : contact.dsc@ineris.fr
ghislain.binotto@ineris.fr